

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 7 JUIN 2006.

Lors de la réunion du 7 Juin 2006, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Rapport annuel.

Dans le prolongement de l'échange qui avait eu lieu lors de la séance du 3 Mai, la Commission Nationale a adopté son rapport d'activité, qui porte sur la période Janvier 2005 – Avril 2006 afin de donner une présentation complète des débats publics importants commencés en 2005 mais qui ne se sont terminés qu'au premier trimestre 2006.

II – Nouvelle saisine.

- Prolongement de l'autoroute A16 entre l'Isle-Adam et la Francilienne.

La Commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public sur ce projet et d'en confier l'animation à une commission particulière ; cette décision est motivée par la prise en considération des éléments suivants :

- la vocation de l'autoroute A16, qui constitue l'un des itinéraires européens reliant Paris à la Belgique et à la Grande-Bretagne via la liaison transmanche, et sa place dans le réseau autoroutier du Nord de la France,

- le fait que le projet présenté figure sous diverses formes dans les schémas directeurs de la région Ile de France depuis 1965,

- le fait qu'il ne peut être tenu pour la première tranche d'un futur projet plus important puisque, comme l'indique la lettre de transmission du Ministre des Transports, le Conseil Général du Val d'Oise a demandé le transfert à son profit des réservations d'emprises entre la Francilienne et le boulevard intercommunal du Parisis (BIP) en vue de réaliser une route à caractéristiques non autoroutières,

- les impacts possibles du projet sur l'agriculture et sur les espaces naturels (qui, dans la région parisienne, méritent une attention particulière),

- les consultations organisées en Décembre 2004, Mars 2005 et Février-Mars 2006 qui ne peuvent être considérées comme une concertation faisant une place suffisante à l'expression de la population.

Rappelant que le dossier permettant à la CNDP de prendre sa décision initiale doit être suivi dans les six mois du dossier du débat destiné à la population, la CNDP a précisé qu'elle ne considérerait celui-ci comme suffisamment complet pour être soumis au débat que s'il comportait des indications plus substantielles sur les enjeux économiques et sociaux, les enjeux environnementaux, les impacts affectant les activités agricoles et les espaces naturels, compte tenu des enjeux d'aménagement de la région.

Enfin la Commission nationale a souhaité que les deux auteurs de la saisine (Conseil Régional d'Ile de France et France Nature Environnement) explicitent leur analyse des enjeux précédents.

III – Débats publics terminés.

1 – Projet ITER en Provence

M. Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière, a présenté les grandes lignes de son compte-rendu de ce débat public qui s'est terminé le 6 Mai.

Il a d'abord rappelé les effets du calendrier sur la préparation puis le déroulement du débat public : décidé en Juillet 2003, suspendu un an plus tard, relancé à l'été 2005 après l'accord international (qui n'était pas encore un traité) décidant de faire ITER à Cadarache, le débat a eu lieu de Janvier à Mai 2006 ; commencé difficilement, il s'est progressivement apaisé et auto-régulé.

Il a pu porter sur tous les aspects : la machine et ses justifications, mais aussi ses enjeux de long terme (la recherche, les options énergétiques) et sur ses effets dans la région. On a vu au cours du débat se préciser progressivement le rôle des différentes personnes publiques, nationales ou internationales, responsables du projet.

Enfin sur le fond, si un accord s'est exprimé pour recevoir ITER en Provence, les intervenants (particuliers ou institutions) ont exposé aussi les conditions nécessaires, notamment l'intégration dans la région et dans la société, la maîtrise des impacts, le besoin d'information et de concertation.

2 – Projet d'extension du tramway des Maréchaux à Paris.

M. Hubert BLANC, Président de la Commission particulière, a présenté les grandes lignes de son compte-rendu de ce débat qui s'est terminé le 15 Mai.

Le débat pouvait a priori souffrir de quelques handicaps : il s'ouvrait alors que les travaux de la première tranche étaient déjà largement engagés ; il avait été présenté initialement comme partie intégrante du dossier de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012, depuis lors non retenue ; enfin le maître d'ouvrage s'était interrogé sur le maintien du projet dans son acception primitive (abandon de la programmation de l'extension Ouest vers la Porte d'Auteuil).

Mais l'importance objective du projet, la nécessité de replacer ce projet dans une vision régionale des transports et non dans une optique seulement parisienne, enfin le besoin d'expression de la population sur un projet structurant justifiaient le débat public et cela a été confirmé par les faits.

Certes la présence aux réunions publiques a été modeste (environ 1800 personnes), mais les autres modes de participation ont été très utilisés (presque 200 avis en plus des 14 cahiers d'acteurs, plus de 400 questions reçues par diverses voies, plus de 25 000 connexions au site Internet) et le débat a été animé, les interventions précises, le contenu très diversifié. Les tenants de la solution « Petite Ceinture ferroviaire » ont été très actifs pour défendre leur position sans que pour autant le débat ne se focalise sur cette question.

Une très forte demande s'exprime, notamment dans les communes périphériques, pour que le tramway constitue non pas un obstacle mais un lien entre Paris et la ou les banlieues, d'où les demandes concernant le nombre et la qualité des interconnexions. Une forte demande s'est exprimée aussi en faveur du prolongement au delà de la Porte de la Chapelle vers la Porte de Saint-Ouen et même jusqu'à la Porte d'Asnières.

Enfin une grande attention a été portée aux modalités de réalisation (accessibilité, nombre de stations, place faite aux autres modes de déplacement).

Ce compte-rendu et le bilan du Président de la CNDP seront rendus publics conjointement par M. Hubert BLANC et M. MANSILLON lors d'une conférence de presse qu'ils tiendront le 22 Juin prochain.

III – Débats publics en cours.

1 – Prolongement de l'A12.

Le débat public suscite toujours un fort intérêt de la population : déjà 5 800 personnes présentes aux réunions publiques, plus de 1000 questions posées, plus de 1100 avis reçus , plus de 26 000 connexions au site Internet... .

Le débat a fait apparaître des positions très tranchées régulièrement rappelées par un certain nombre d'élus ou de responsables associatifs ; la CPDP a dû publier une mise au point rappelant les principes du débat public et notamment qu'il était destiné d'abord à permettre que s'expriment les citoyens. Cependant quelques éléments d'ouverture apparaissent.

Le débat se terminera le 17 Juin et M. CARRERE, Président de la commission particulière, présentera son compte-rendu à la CNDP du 5 Juillet.

2 – Projet de prolongement de la Francilienne (A104).

Le débat public se poursuit à un rythme plus que soutenu : déjà 20 réunions publiques rassemblant plus de 9 000 personnes, 900 questions écrites, 24 000 visites du site Internet... .

Sur les six réunions thématiques prévues, trois restent à tenir en Juin.

3 – Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l’arc languedocien.

En l’absence de M. Philippe MARZOLF, M. VIALATTE rappelle que les réunions thématiques sont terminées et que se tiennent actuellement les réunions territoriales dans l’ensemble de la zone géographique concernée ; la présence du public reste modeste.

En revanche les acteurs institutionnels participent toujours activement ; les cahiers d’acteurs arrivent à la CPDP.

IV – Information sur l’état de la préparation des débats.

1 – Projet LGV Poitiers-Limoges .

M. MANSILLON informe la CNDP des activités de Mme LARIVAILLE et de sa commission particulière : contacts avec les grands acteurs, participation au Comité de suivi du projet présidé par le Préfet de la Région Limousin, actions de communication (notamment stand à la Foire de Limoges), préparation du programme du débat public.

Il donne connaissance d’une lettre de M. BOYON, Président de Réseau Ferré de France, qui demande la prolongation d’un mois du délai accordé au maître d’ouvrage pour présenter son projet de dossier du débat – afin que celui-ci puisse intégrer le résultat d’études complémentaires qui viennent de s’achever.

La Commission Nationale accorde cette prolongation et examinera donc le dossier – ainsi que les propositions de Mme LARIVAILLE pour le calendrier et l’organisation du débat – à sa séance du 5 Juillet.

2 – Projet ferroviaire Bordeaux-Espagne.

M. MANSILLON donne connaissance des informations communiquées par M. CHAUSSADE sur les activités de la commission particulière du débat public : contacts avec la Commission Européenne et les autorités espagnoles ; très nombreux contacts avec les acteurs de la région réunis le 31 Mai à Dax pour une concertation sur l’organisation et le contenu du débat public.

Le dossier rédigé par Réseau Ferré de France n’est pas terminé à ce jour mais devrait pouvoir être présenté à la CNDP du 5 Juillet ; ce décalage d’un mois ne permettra pas de commencer le débat avant les vacances d’été et reporte son lancement à la fin d’Août 2006.

3 – Développement portuaire de Bastia.

M. MERCADAL fait état des contacts qui ont eu lieu avec la collectivité territoriale de Corse au cours du mois écoulé ; il évoque les différents points faisant l’objet d’interrogations de la part de cette dernière : désignation de la commission particulière, importance et coût du débat public, durée et calendrier du débat.

Après échange entre les membres de la Commission nationale, il est convenu que ces questions feront l’objet d’une lettre adressée au Président de la Collectivité Territoriale de Corse.

IV – Questions diverses.

- Projet de réacteur « tête de série EPR » à Flamanville : décision d'EDF.

M. GADONNEIX, Président Directeur Général d'EDF, a communiqué la décision prise le 4 Mai par le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de compte-rendu et du bilan du débat public, de poursuivre le projet de construction d'une centrale de type EPR à Flamanville.

La Commission Nationale a relevé en particulier qu'EDF

- confirme les engagements pris lors du débat en matière de transparence et d'accès à l'information en prenant en compte les conclusions du groupe de travail sur ce thème (information régulière de la Commission Locale d'Information (CLI) pendant la construction, diffusion d'une version publique du rapport préliminaire de sûreté à l'été 2006, passation avec la CLI de Flamanville d'une convention définissant les conditions d'accès à certaines informations sensibles),

- sera présente aux côtés des acteurs locaux dans le développement du territoire et proposera aux pouvoirs publics une procédure « Grand Chantier »,

- contribuera aux actions relevant des conclusions du groupe de travail « Bilan prévisionnel de RTE » en prenant part, notamment aux travaux qui pourraient être initiés par les pouvoirs publics sur ce thème.

- Projet de ligne THT « Cotentin-Maine ».

M. MERLIN, Président du Directoire de RTE, a communiqué la décision prise le 19 Mai après avoir pris connaissance du compte-rendu et du bilan du débat public.

La Commission nationale relève que RTE fait état des enseignements tirés du débat public et décide de poursuivre le projet en prenant ou en confirmant un certain nombre d'engagements :

- concertation régulière pour être « au meilleur niveau européen » et développement des informations issues de la recherche scientifique sur les champs électro-magnétiques pour répondre aux préoccupations de la population en matière de santé,

- confirmation de tous les engagements pris concernant les activités agricoles,

- préservation au maximum du cadre de vie : engagement de proposer des tracés ne surplombant pas d'habitations et même s'en éloignant le plus possible, recherche des implantations les moins gênantes au plan visuel et pour les activités,

- recherche préférentielle de regroupement de la ligne et des postes électriques avec d'autres infrastructures ; cependant le regroupement avec la ligne existante Manuel-Domloup est apparue inenvisageable compte tenu du nombre d'habitations à proximité de cette dernière.

- Projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas (Haute-Garonne).

Ce projet a donné lieu à un débat public à l'automne 2003 ; pour répondre aux questions soulevées par certaines associations, la CNDP avait fait procéder à une expertise complémentaire sur la faisabilité d'un plan de diminution des consommations d'eau par l'irrigation.

Le Président du SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne), maître d'ouvrage, vient d'informer la CNDP que, tenant compte du bilan du débat public, il préparait le lancement de l'étude sur la faisabilité d'un plan de diminution des consommations d'eau et pour cela consultait ses partenaires sur le cahier des charges.

La CNDP note avec intérêt l'attention portée par le SMEAG aux enseignements du débat public et son souhait de répondre à ceux qui avaient soulevé les questions ayant conduit à cette expertise complémentaire.

Le Président

Yves MANSILLON